

Dison, le 11 juin 2018

Agent traitant :
Aurélie Lemoine
Employée d'administration
Service du Secrétariat

Madame Danielle WERION
Formatrice au Mouvement Ouvrier Chrétien (MOC)
Envoi par email

Objet : Revendication des Disonais – Préparation de la rencontre citoyenne du MOC à Dison avec des représentants des différents partis politiques.

Chère Madame,

J'ai eu l'occasion de prendre connaissance du document intitulé « Revendications des Disonais ».

Je me fais un plaisir de vous apporter ci-après une série d'informations et/ou de mise au point.

1. Aménagement du territoire, mobilité et voirie : plus d'entretien et aménagement des plaines de jeux

La Commune de Dison a aménagé plusieurs espaces de jeux, et notamment un parcours vita. Au cours de ces dernières années, deux places dédiées tout particulièrement aux enfants ont été complètement réaménagées : la place Simon Gathoye à Andrimont et la place Jean Roggeman à Dison.

Ces travaux de réaménagement ont coûté plusieurs centaines de milliers d'euros.

La Commune est cependant confrontée à des actes de vandalisme et de délinquance concernant les plaines de jeux et aires de repos ; c'est le cas notamment de la plaine Fassotte dont la plupart des engins de jeux sont systématiquement endommagés, comme ceux du coin de jeux à côté de l'église de Renoupré ou encore de l'espace convivial près de l'église Saint Fiacre à Dison.

Un parcours vita, qui a été aménagé en son temps dans le périmètre de la plaine Fassotte, a également fait l'objet de multiples dégradations.

La Police n'est pas en mesure de surveiller en permanence les espaces publics.

Il faut donc faire appel au civisme des citoyens, même si ceux-ci se plaignent parfois de la proximité des aires de jeux de leur domicile.

Nous sommes, en effet, interpellés aussi pour des incivilités telles que du tapage diurne et/ou nocturne aux abords des espaces publics, notamment au terrain de football situé avenue du Centre ainsi que place Jean Roggeman.

Pour ce qui concerne les transports en commun, nous sollicitons systématiquement le TEC pour assurer une desserte d'Andrimont vers Dison et vice versa. Des pistes cyclables ont été aménagées dans tout le centre de Dison à l'initiative de la Région wallonne.

Des zone 30 et des dispositifs de sécurité aux abords des écoles ont été également aménagés.



De même, une attention toute particulière sera réservée à la qualité du revêtement des trottoirs afin que ceux-ci soient accessibles aux landaus, poussettes et moyens de transport pour personnes à mobilité réduite.

L'entretien et la rénovation du patrimoine ne sont pas laissés en reste. Ex. : la restauration de l'église Saint Laurent à Andrimont, de Saint Fiacre à Dison et le monument du Sacré Cœur cédé à la Commune pour l'euro symbolique.

Faut-il encore rappeler que Dison est une des Communes qui investit le plus dans la rénovation de son habitat, la redynamisation du cadre de vie et la revitalisation urbaine ; ex : l'espace Tiquet en lieu et place des anciens établissements Tiquet-Wery, l'espace Neufmoulin en lieu et place des anciens tissages Wasson, les ensembles résidentiels de la rue des Franchimontois, place Simon Gathoye, etc.

2. Propreté

Des distributeurs de sacs pour déjections canines sont à la disposition de détenteurs de chiens à plusieurs endroits de la Commune.

La taxe sur la collecte des traitements des déchets n'est pas plus élevée que la moyenne de ces taxes dans les différentes communes de notre Arrondissement.

Des réductions sont accordées aux personnes bénéficiant d'une aide sociale.

La Commune finance, avec la Région wallonne, le travail d'un agent constatateur d'infractions environnementales ainsi qu'un adjoint.

Des procès-verbaux pour dépôts clandestins d'immondices et de déchets divers sont dressés par l'agent constatateur et des amendes sont infligées par l'agent sanctionnateur communal.

Enfin, jusqu'à présent, nous n'avons pas enregistré un nombre significatif de plaintes pour dépôts de déchets dans des conteneurs qui n'appartiennent pas à leur détenteur.

3. Mixité sociale : favoriser l'interculturalité et lutter contre les discriminations

Comme vous le savez très certainement, la Commune de Dison dispose d'un Plan communal de cohésion sociale composé de plusieurs éducateurs de rue et d'un chef de projet, juriste de formation.

Ce plan est présidé par Mme Pascale GARDIER, Echevine, qui fait régulièrement rapport au Collège communal et au Conseil communal des actions multiples du PCS de Dison.

Un rapport d'activités complet et détaillé est établi chaque année et soumis à l'examen des partenaires du PCS comme aux autorités de tutelle de la Région wallonne.

Vous constaterez, à la lecture de ces rapports d'activités, le nombre impressionnant de manifestations de rue et de quartier qui sont organisées tout au long de l'année.

Le PCS de Dison prend aussi des initiatives pour lutter contre toutes formes de discrimination dans la sphère publique.



Je suis étonné que vous affirmiez que des comportements racistes auraient eu lieu à l'école Heureuse.

Voulez-vous bien me permettre de vous demander les précisions nécessaires à ce sujet de manière à solliciter les informations qui s'imposent auprès de la direction de cette école ?

Enfin, le personnel communal de Dison compte plusieurs ressortissants étrangers ou d'origine étrangère.

La Commune de Dison est respectueuse des opinions de chacune et de chacun, quelle que soit l'origine, la couleur de la peau, la croyance, la philosophie, l'appartenance politique, pour autant que celles-ci s'expriment dans un cadre strictement démocratique, respectueux de la Constitution et des lois de notre pays.

4. Culture jeunesse et enseignement

Faut-il rappeler que des 20 communes francophones de l'arrondissement de Verviers, Dison est la première à avoir créé, il y a plus de 40 ans, un foyer culturel devenu, par la suite, Centre culturel de Dison.

Au départ, celui-ci occupait deux personnes, un animateur culturel et un employé.

Aujourd'hui, ce nombre a été multiplié par 7.

C'est dire l'importance, la priorité plus exactement, que la Commune de Dison accorde à la promotion culturelle, facteur irremplaçable d'émancipation sociale, économique et citoyenne.

Pour ce qui concerne la qualité de l'enseignement communal, celle-ci est unanimement reconnue puisque presque deux tiers des enfants scolarisables à Dison le fréquentent.

Faut-il encore rappeler les services de consultation des nourrissons ainsi que la Crèche communale dont la capacité a déjà été augmentée à 2 reprises (36 lits en ce moment).

5. Action sociale et logement

La Commune de Dison est au hit parade dans les initiatives et actions sociales.

La contribution du budget communal au financement des aides sociales se chiffre chaque année à plus de 2,5 millions d'euros. Dison compte, bon an mal an, 800 personnes aidées par le CPAS.

Dison – et le fait mérite d'être mis en exergue – est la seule commune de l'arrondissement de Verviers où le nombre de logements sociaux dépasse 10% du parc immobilier.

Il y a plusieurs centaines de logements sociaux propriété de Logivesdre et une centaine propriété de la Commune. Les loyers y sont particulièrement attractifs.

Autre fait remarquable, un ancien hall industriel, l'EIB, rue Pisseroule, a été transformé en logements sociaux.

La règle des loyers à l'équilibre pour favoriser la mixité sociale y a été instaurée avec succès jusqu'à présent.

Les autorités communales de Dison souhaitent l'extension de cette règle à d'autres ensembles résidentiels sociaux de Dison.



En conclusion, la Commune de Dison est fière de son bilan sur le plan social, éducatif et culturel tout particulièrement.

La réalisation phare de ces dernières années est la requalification de l'ancien site Interlait en un vaste complexe affecté à Télévesdre, aujourd'hui Vedia, à une brasserie-restaurant l'Usine, au Centre culturel, à une entreprise privée Belgomédia, à une salle de spectacle, à un espace événementiel polyvalent, à des salles de séminaires et à un patio, en plus de la galerie commerciale et des commerces qui s'y sont établis.

Cet impressionnant investissement de l'ordre de 15 millions d'euros a été financé pour moitié par la Région wallonne et par l'Union européenne dans le cadre du FEDER et pour l'autre moitié par la Commune de Dison.

Aucune autre commune de l'arrondissement de Verviers n'a investi autant pour ses infrastructures culturelles.

*Yvan YLIEFF,
Bourgmestre
Ancien Ministre*

